La justice brésilienne interdit l'utilisation d'armes le jour de l’élection présidentielle

Image not found or type unknown

La Havane, 31 août, (RHC)- Le Tribunal Supérieur Électoral (TSE) du Brésil a décidé mardi d'interdire l'utilisation d'armes à feu le jour de l'élection présidentielle à proximité des bureaux de vote.

La mesure entrera en vigueur 48 heures avant le jour du scrutin et sera prolongée jusqu'à 24 heures après la fin du scrutin le 2 octobre et le 30 octobre s'il y a un second tour.

Ricardo Lewandowski, magistrat du Tribunal Supérieur Électoral a indiqué qu'aucune personne armée ne peut se trouver à moins de 100 mètres du bureau de vote, sauf dans le cas exceptionnel des policiers.

Ricardo Lewandowski a admis que le Brésil connaît une situation conflictuelle et que la violence politique touche différents groupes, de droite comme de gauche.

"L'idée derrière l'interdiction de la présence de personnes armées dans le bureau de vote est, bien entendu, de protéger l'exercice du suffrage de toute menace, concrète ou potentielle, quelle que soit son origine", a-t-il déclaré.

Pour sa part, le président du TSE, le ministre Alexandre de Moraes, a averti que le port d'une arme dans le bureau de vote sera considéré comme une infraction électorale et une détention illégale d'armes.

Le 2 octobre, les élections auront lieu pour élire le président, les gouverneurs, les sénateurs, les députés fédéraux, des états et des districts.

Source: Telesur

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/297970-la-justice-bresilienne-interdit-lutilisation-darmes-le-jour-de-lelection-presidentielle

Radio Habana Cuba